

fédéral prévoit une procédure d'application, si nécessaire en modifiant le Code criminel.

Je souscris entièrement au rapport du comité. Cette recommandation particulière est toutefois en opposition avec le bill à l'étude. Ici, une multitude de régions devront être établies chacune avec ses propres normes. Il n'y aura aucune norme nationale, aucune application de la loi à l'échelle nationale, rien. C'est pour cela que nous protestons et que nous continuerons à protester par l'intermédiaire des organisations dans le pays tout entier qui s'intéressent à la lutte contre la pollution et qui exigent, sans vouloir s'arrêter aux difficultés de juridiction, que le problème de la pollution soit résolu. Nous ne laisserons pas le gouvernement s'en tirer en disant qu'il s'agit là d'un problème constitutionnel qui n'est pas de son ressort pour le passer aux provinces afin de se dérober à son rôle de guide.

[Français]

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, nous étudions présentement un bill traitant de la pollution des eaux et des ressources en eau, etc. Il ne fait aucun doute qu'un tel projet de loi s'impose.

De la façon dont nous polluons nos cours d'eau, tout en sachant que la population canadienne et américaine est appelée à augmenter, nous nous demandons jusqu'où nous irons si nous continuons en ce sens.

Je ne crois pas que le bill présenté par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) rencontre de l'opposition, quoiqu'il ne réglera peut-être pas à lui seul le problème complexe de la pollution des eaux, car le gouvernement fédéral n'a pas une juridiction exclusive en ce domaine. Au fait, il faut savoir se demander jusqu'à quel point les provinces sont prêtes à lutter contre la pollution des eaux.

A mon sens, les gouvernements provinciaux sont conscients de ce problème. Les provinces, les municipalités et les industries ne disposent pas toujours des moyens nécessaires pour lutter contre la pollution des eaux, pas plus que les ingénieurs ou les techniciens. Ce sont ceux qui sont en mesure de payer, ceux qui font des recherches et donnent des conseils qui devraient prendre en main la situation.

• (9.10 p.m.)

Je lisais dernièrement que 3 p. 100 de toute l'eau sur la terre est potable dont 2 p. 100 est à l'état de glace, aux pôles ou sur les hautes montagnes. Nous disposons donc de très peu d'eau potable et, si nous ne prenons pas les dispositions nécessaires pour protéger cet élément essentiel à la vie, nous serons bientôt aux prises avec des problèmes sérieux, puisque déjà la pollution de l'eau existe.

Je vis dans une petite ville assez jeune du Nord-Ouest du Québec qui est traversée par une petite rivière. Au tout début de la colonisation, on organisait tant bien que mal l'évacuation des eaux-vannes: le tout s'en allait dans la rivière. Aujourd'hui, si un être humain ou un animal tombe dans la rivière, même s'il ne se noie pas, il est presque voué à la mort, tellement l'eau est polluée.

Cette eau se déverse dans le lac Abitibi, qui est tout de même assez grand. Elle peut s'y purifier, s'évaporer, mais si plusieurs villes étaient fondées dans cette région, ou si la population s'accroissait et continuait d'agir de cette façon-là, très bientôt, l'eau du lac Abitibi ne serait plus utilisable. Des choses semblables existent à peu près partout. Que propose-t-on? On invite les municipalités à construire des usines d'épuration des eaux. La loi nationale sur l'habitation propose un plan selon lequel des prêts peuvent être consentis aux municipalités qui voudraient bénéficier de ces services. Étant donné qu'à peu près toutes les municipalités ont déjà des dettes énormes, qu'elles doivent emprunter à des taux d'intérêt exorbitants et que la plupart d'entre elles ne peuvent défrayer le coût de construction d'usines d'épuration des eaux, il faut leur venir en aide d'une meilleure façon.

Selon la documentation que le ministère nous a fait parvenir avant que l'on présente ce projet de loi à la Chambre, on invite les industries à prendre des moyens pour traiter leurs eaux usées. C'est peut-être la meilleure solution. Il n'en reste pas moins que le coût de la production va nécessairement augmenter et ce sera le consommateur, en définitive, qui en fera les frais.

Il faudrait donc inviter ceux qui sont en mesure de le faire à contribuer à ce projet, ou en imposant de nouvelles taxes en vue d'aider les municipalités à traiter leurs eaux usées ou en accordant des subventions ou des exemptions d'impôt aux industries pour leur permettre de traiter les leurs.

Le citoyen canadien ne pourra, à mon sens, s'épargner les frais d'épuration, en dépit des mesures qui pourraient être prises. Il existe des moyens techniques de traiter les eaux usées pour les rendre aussi pures qu'avant leur utilisation, mais de telles installations peuvent entraîner des dépenses considérables.

Dans ma municipalité, une scierie a ouvert ses portes il y a à peine quelques mois, et il était nécessaire d'y installer un «brûleur» à déchets. Sachant qu'à brève échéance, il serait obligé d'installer un «brûleur» pour éviter la pollution de l'air, le propriétaire a pris les dispositions nécessaires pour assurer le traitement immédiat de la fumée et des déchets.